

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise O2 ANGLÉT										Néant <input type="text"/>					
										Exercice N		Exercice N-1			
										France			Exportations et raisons intracommunautaire		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	473	FB		FC	473							
	Production vendue	biens	FD		FE		FF								
		services	FG	955 393	FH		FI	955 393			1 115 240				
	Chiffres d'affaires nets		FJ	955 866	FK		FL	955 866			1 115 240				
	Production stockée						FM								
	Production immobilisée						FN								
	Subventions d'exploitation						FO	4 000			19 124				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	18 793			2 846				
	Autres produits (1) (11)						FQ	265			129				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)										FR	978 924			1 137 339
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)										FS				
	Variation de stock (marchandises)										FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de do										FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)										FV				
	Autres achats et charges externes (3)										FW	282 330			307 132
	Impôts, taxes et versements assimilés										FX	16 496			18 731
	Salaires et traitements										FY	594 539			709 840
	Charges sociales (10)										FZ	90 706			105 090
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *								GA	2 499			2 204
			dont montant de l'amortiss- -ement du fonds de comm								HS				
			- dotations aux provisions								GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions										GC	8 604		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions										GD	16 316			
Autres charges (12)										GE	17 300			3 460	
Total des charges d'exploitation (4) (II)										GF	1 028 790			1 147 190	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	(49 866)			(9 851)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)										GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)										GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)										GL	5 237			4 434
	Reprises sur provisions et transferts de charges										GM				
	Différences positives de change										GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement										GO				
Total des produits financiers (V)										GP	5 237			4 434	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions										GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)										GR				159
	Différences négatives de change										GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement										GT				
Total des charges financières (VI)										GU				159	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV	5 237			4 275	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	(44 629)			(5 575)	

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANTSIREN 498200773 Code activité (NAF) _____Désignation et adresse du déclarant :

SARL O2 ANGLET

0025 AVENUE JEAN LEON LAPORTE

ANGLET 64600

Téléphone _____

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant Code monnaie : EURDésignation du conseil :
Certifié conforme

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 498200773

Code activité (NAF)

Désignation et adresse

SARL O2 ANGLET

0025 AVENUE JEAN LEON LAPORTE

ANGLET 64600

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2023

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2023

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2022 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration : 15/05/2024

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : O2 ANGLÉT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois :

Adresse de l'entreprise : 25 AVENUE JEAN LEON LAPORTE 64600 ANGLÉT Durée de l'exercice précédent :

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2023	Exercice N-1		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC				
		Frais d'établissement					
		CX	CQ				
		Frais de développement					
		AF	AG				
		Concessions, brevets et droits similaires					
	AH	AI					
	Fonds commercial (1)						
	AJ	AK					
	Autres immobilisations incorporelles						
	AL	AM					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
	AN	AO					
	Terrains						
AP	AQ						
Constructions							
AR	AS						
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
AT	AU	22 991	7 035	9 534			
Autres immobilisations corporelles							
AV	AW						
Immobilisations en cours							
AX	AY						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	CT					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence						
	CU	CV					
	Autres participations						
	BB	BC					
	Créances rattachées à des participations						
	BD	BE					
	Autres titres immobilisés						
BF	BG						
Prêts							
BH	BI						
Autres immobilisations financières							
TOTAL (II)		BJ	BK	22 991	7 035	9 534	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM				
		Matières premières, approvisionnements					
		BN	BO				
		En cours de production de biens					
		BP	BQ				
	En cours de production de services						
	BR	BS					
	Produits intermédiaires et finis						
	BT	BU					
	Marchandises						
BV	BW						
Avances et acomptes versés sur commandes							
BX	BY	17 163	62 674	69 559			
Créances							
BZ	CA		121 737	188 392			
Clients et comptes rattachés (3)							
CB	CC						
Autres créances (3)							
Capital souscrit et appelé, non versé							
DIVERS	CD	CE					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)						
	CF	CG	8 491	8 491	867		
Disponibilités							
CH	CI						
Charges constatées d'avance (3)							
TOTAL (III)		CJ	CK	17 163	192 903	258 818	
Comptes de Régularisation	CW						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	CM						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	CN						
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	240 092	40 154	199 937	268 352
Renvois : (1) Dont droit au ba		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : O2 ANGLLET

Néant

				Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)		(Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Écarts de réévaluation (2)		(dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes visés EJ)	DG	37 241	37 241	
	Report à nouveau				DH	(32 292)	(26 011)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(44 495)	(6 281)
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	(38 446)	6 049
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
Avances conditionnées				DN			
TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	65 282	56 170
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR	65 282	56 170
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		EI)	DV		100	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	28 437	62 048
	Dettes fiscales et sociales				DY	134 992	136 022
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Autres dettes				EA	9 672	7 963
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
TOTAL (IV)				EC	173 101	206 134	
Écarts de conversion passif (V)				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	199 937	268 352	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Écart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	173 101	206 134
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

PROCES-VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 28 JUIN 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2024

Le vingt-huit juin deux-mille-vingt-quatre, à 9 heures, au Mans, les associés de la société O2 Anglet, SARL au capital de 1 000 Euros se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

Ordre du jour :

- approbation des comptes ;
- conventions réglementées ;
- affectation du résultat ;
- pouvoirs.

Sont présents :

- la société O₂ Développement, société par actions simplifiée au capital de 883 600 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 452 022 858, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), titulaire de 949 parts et représentée par son Président la société Financière Oui Care, elle-même représentée par son Président, Monsieur Guillaume RICHARD ;
- la société Oui Care Dotation, société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 834 536 153, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), représentée par le Fonds de Dotation Oui Care, en sa qualité de Président, lui-même représenté par Madame Perrine FERLIN, dûment habilitée ;
- Monsieur Guillaume RICHARD, demeurant au 12, rue Hauréau - Le Mans (72000), Président de l'assemblée générale extraordinaire en sa qualité de gérant de la société O2 Anglet.

Le Président constate que tous les associés sont présents, le débat peut alors débiter sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un résultat de -44495 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions visées dans ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter la totalité du résultat, soit -44495 euros, de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à titre de dotation au compte « report à nouveau » pour : -44495 euros.

Après affectation, le montant total des capitaux propres s'élève à -38446 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices est rappelé ci-dessous :

- 0 euros pour l'exercice 2020 ;
- 0 euros pour l'exercice 2021 ;
- 0 euros pour l'exercice 2022.

Aucun abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts n'a été réalisé sur ces trois exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2024

Ordre du jour :

- avis de continuité d'exploitation ;
- pouvoirs.

Sont présents :

- la société O₂ Développement, société par actions simplifiée au capital de 883 600 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 452 022 858, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), titulaire de 949 parts et représentée par son Président la société Financière Oui Care, elle-même représentée par son Président, Monsieur Guillaume RICHARD ;
- la société Oui Care Dotation, société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 834 536 153, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), représentée par le Fonds de Dotation Oui Care, en sa qualité de Président, lui-même représenté par Madame Perrine FERLIN, dûment habilitée ;
- Monsieur Guillaume RICHARD, demeurant au 12, rue Hauréau - Le Mans (72000), Président de l'assemblée générale extraordinaire en sa qualité de gérant de la société O2 Anglet.

Le Président constate que tous les associés sont présents, le débat peut alors débiter sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : AVIS DE CONTINUITE D'EXPLOITATION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvés par l'assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2024, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de -38446 euros pour un capital social de 1 000 Euros, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

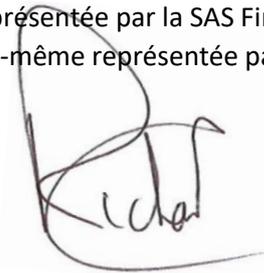
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la SAS O₂ Développement, la SAS Oui Care Dotation et le gérant de la SARL O2 Anglet.

Pour la SAS O₂ Développement
Représentée par la SAS Financière Oui Care
Elle-même représentée par Monsieur Guillaume RICHARD



Pour la SAS Oui Care Dotation
Représentée par le Fonds de Dotation Oui Care
Lui-même représenté par Madame Perrine FERLIN



Pour la SARL O2 Anglet
Monsieur Guillaume RICHARD

